

lement du Parlement fédéral, mais de toutes les provinces du Canada.

Nous voulons examiner soigneusement les mesures qui autoriseraient le retrait de tous les programmes et non pas nécessairement à l'égard de questions d'ordre constitutionnel qui relèvent de la compétence des provinces, notamment l'enseignement, mais de tous les programmes dont a parlé le ministre, notamment le programme de l'ARDA, le programme d'aménagement de voies d'accès aux ressources, le programme de la route transcanadienne et ainsi de suite. Nous voulons nous assurer qu'aucune disposition ne sera prise autorisant les retraits de tous ces programmes, ce qui conduirait en fin de compte au morcellement et au démembrement de la Confédération de notre pays.

Je n'ai pas tenu à entrer dans trop de détails pour le moment, mais je termine en disant que nous ne devons pas aborder ce problème avec l'insouciance dont le ministre a fait preuve dans la déclaration qu'il a lue à la Chambre. Il s'agit d'une question des plus graves qui devrait à tout prix être étudiée par le Parlement et les provinces. Des mesures visant des objectifs immédiats sont dangereuses, si l'on n'étudie pas la question très soigneusement afin d'assurer qu'à l'avenir l'acceptation du principe général selon lequel les provinces peuvent prendre certains programmes à leur charge ne suscitera pas au Canada la création de nombreux États associés, ce que personne d'entre nous ne désire puisque cela tendrait à affaiblir l'unité nationale et à renoncer aux fins pour lesquelles la Confédération a été conçue et finalement réalisée.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, bien qu'on ne connaisse pas au juste l'objet de la mesure à l'étude, je dois dire que la déclaration du ministre cet après-midi me préoccupe un peu. Elle reflète, semble-t-il, le souci que j'éprouve et dont j'ai parlé il y a quelques semaines, peut-être quelques mois, lorsque j'ai traité à la Chambre d'un discours prononcé à Montréal par l'un des collègues du ministre, le secrétaire d'État, ouvrant la voie à toutes les demandes de décentralisation du fisc.

Le secrétaire d'État m'a assuré, à ce moment-là, que telle n'était pas son intention, et il m'a passé le texte de son discours en français et en anglais. Rien dans ce discours ne laissait nettement entendre qu'on préconisait une plus grande décentralisation mais le discours dans son ensemble m'a semblé orienté dans ce sens.

Cet après-midi le ministre a mentionné les domaines qui pourraient faire l'objet de plus de décentralisation. En fait, il semblait croire que le rôle du gouvernement fédéral à cet

égard se limitait aux pensions de vieillesse, à l'assurance-chômage et aux indemnités hospitalières à l'échelon national. Il me semble que certains principes fondamentaux d'ordre économique et national entrent en ligne de compte.

Je n'ai pas été impressionné par la citation du ministre, selon laquelle celui qui dépense devrait être autorisé à lever des impôts; à mon sens, c'est l'expression nette du désir du gouvernement d'échapper à toute réprobation en réunissant des fonds dans une région qui ne les dissipera pas directement par elle-même. A mon avis, ce n'est pas une attitude très responsable de la part d'un gouvernement canadien.

Ce qui me préoccupe principalement, toutefois, monsieur le président, c'est le danger qui résulterait d'un programme de décentralisation de trop longue haleine comme celui qu'a exposé le ministre cet après-midi—danger pour le contrôle fédéral de l'économie et du système monétaire. J'ai à l'esprit les rapports très étroits qui se sont tissés, et que reconnaissent la plupart des gens maintenant, entre le gouvernement fédéral, par l'entremise des émissions d'obligations du gouvernement, et les pouvoirs et le contrôle fiscaux du gouvernement fédéral sur le système monétaire. Ces deux choses sont inséparables et, à mon avis, le gouvernement devra veiller à ne pas trop se dépouiller des pouvoirs fiscaux dont il aura besoin pour remplir ses fonctions de surveillance et d'administration du système monétaire de notre pays.

Le ministre a également parlé de subventions conditionnelles. A mon sens, c'est là un secteur où des réformes s'imposent. Ces subventions devraient peut-être être accordées sur une base plus vaste qu'elles le sont maintenant et je pense par exemple aux subventions versées à la construction d'hôpitaux. Il se peut fort bien que, dans une province ou une autre, il n'y ait à un moment donné aucun besoin de lits d'hôpitaux supplémentaires, mais des besoins très pressants pour d'autres services d'hygiène, notamment en ce qui concerne les recherches sur le cancer ou son traitement, ou diverses entreprises médicales de ce genre.

Au point où en sont les choses, les gouvernements provinciaux ne peuvent naturellement détourner à d'autres fins les subventions conditionnelles faites à la construction d'hôpitaux. J'estime qu'il serait judicieux d'accorder ces subventions conditionnelles sur une base plus vaste et d'appuyer la décentralisation de l'administration sur ce principe. J'estime qu'il serait très risqué d'autoriser la délégation d'un nombre de plus en plus grand